

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, jeudi 02 octobre 2014 à 19 heures conformément aux convocations du 25 septembre 2014.

Est inscrit à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 01 septembre 2014 ; Plan de financement et demandes de subventions pour l'aménagement de bourg – place de l'église puis, rue et place de la Chareyrade ; questions diverses.

Séance du 02 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le deux octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2014.

Présents : Madame Annie SERRE, Monsieur Jean-Baptiste COMTE, Madame Aude AYOUL-GUILMARD, Messieurs Éric THOMAS, Pierre METZGER, Mesdames Valérie VESCHAMBRE, Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Messieurs Yves CHAMBON, Alexandre RIBEROLLE, Madame Catherine PLANEIX ;

Excusés : Mesdames Ornella MIMY, Isabelle MERZEREAU, Messieurs Stéphane MATHIEU ; André FEUNTEUN ;

Procurations : de Madame Ornella MIMY à Madame Annie SERRE, de Isabelle MERZEREAU à Aude AYOUL-GUILMARD, de Monsieur Stéphane MATHIEU à Monsieur Jean-Claude ROCHE, de Monsieur André FEUNTEUN à Monsieur Jean-Baptiste COMTE ;

Secrétaire de séance : Madame Valérie VESCHAMBRE.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014 :

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2014/050 AMENAGEMENT DE BOURG, place de l'Eglise, puis place et rue de la Chareyrade – PLAN DE FINANCEMENT :

Monsieur le maire rappelle l'étude pour l'aménagement de la place de l'église, la rue et place de la Chareyrade réalisée par le bureau Auvergne études.

Il présente le dossier de travaux à réaliser (notice explicative, projet, plan de situation, levé topographique et estimation).

Après discussion, il propose un plan de financement pour ces réalisations qui pourraient être réalisées en deux phases, en fonction des financements qui seraient obtenus :

MONTANT DE L'OPERATION	
Montant des travaux H.T.	286 279,20 €
Montant de la Maîtrise d'Œuvre H.T.	14 500,00 €
Montant des frais H.T.	820,80 €
Montant total de l'opération H.T.	301 600,00 €
T.V.A. 20 %	60 320,00 €
Montant total de l'opération T.T.C.	361 920,00 €
PLAN DE FINANCEMENT	
Conseil Général ⇒ aménagement de bourg 30%	90 480,00 €
Etat ⇒ Dotation d'Equipement des Territoires ruraux 30%	90 480,00 €
Fonds propres communaux TTC	180 960,00 €

Il souligne que le projet pourrait se découper en deux phases :

1. place de l'église et rue de la Chareyrade (partie haute) pour un montant de travaux de 151 309,40 euros H.T. ;
2. place et rue de la Chareyrade (partie basse) pour un montant de travaux de 134 969,80 euros H.T..

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté, ainsi que son plan de financement ;
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général et de l'Etat dans le cadre de cet aménagement de bourg ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à donner les ordres de service dès notification, des aides.

Délibération : publiée et/ou affichée le 03/10/2014

transmise au Préfet le 07/10/2014

2014/051 TRAVAUX DE VOIRIE, place de l'Eglise, puis place et rue de la Chareyrade – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que les travaux de voirie à réaliser en 2015, place de l'église, puis rue et place de la Chareyrade, compte tenu du reste à charge pour la commune, ne pourront pas être financés par les fonds propres communaux. La commune ne dégage plus assez d'autofinancement.

Afin de pouvoir mener cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention exceptionnelle de réserve parlementaire, du Ministère de l'intérieur, d'un montant de 25 000 euros qui pourrait être consentie par Monsieur BACQUET Jean-Paul, député de la 4^{ème} circonscription. Le plan de financement s'établirait alors de la sorte :

MONTANT DE L'OPERATION	
Montant des travaux H.T.	286 279,20 €
Montant de la Maîtrise d'Œuvre H.T.	14 500,00 €
Montant des frais H.T.	820,80 €
Montant total de l'opération H.T.	301 600,00 €
T.V.A. 20 %	60 320,00 €
Montant total de l'opération T.T.C.	361 920,00 €
PLAN DE FINANCEMENT	
Conseil Général ⇒ aménagement de bourg 30%	90 480,00 €
Etat ⇒ Dotation d'Equipement des Territoires ruraux 30%	90 480,00 €
Subvention exceptionnelle 8,29%	25 000,00 €
Fonds propres communaux 43,09%	155 960,00 €

Il rappelle également que le projet pourrait se découper en deux phases :

1. place de l'église et rue de la Chareyrade (partie haute) pour un montant de travaux de 151 309,40 euros H.T. ;
2. place et rue de la Chareyrade (partie basse) pour un montant de travaux de 134 969,80 euros H.T..

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, en considération :

1. du caractère exceptionnel, de la démarche de sollicitation du fonds parlementaire à disposition de Monsieur Jean-Paul BACQUET ;
2. des difficultés financières pour la réalisation de ce projet ;
 - approuve le nouveau plan de financement présenté ;
 - autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération : publiée et/ou affichée le 03/10/2014

transmise au Préfet le 07/10/2014

Adoption des délibérations n°2014-050 à 2014-051

Fin de la séance à 20 heures 45.

Le Maire,



 Jean-Claude ROCHE.